



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 30383

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale, qui sont répartis en deux corps d'agents (E2 et E3) et d'adjoints administratifs (E4, E5 et NEI). Ces personnels exercent les mêmes métiers, ont les mêmes responsabilités et sont interchangeables en fonction des besoins. Un audit du dispositif OMEGA réalisé en 1995 concluait à la fusion en un seul corps des cinq catégories de personnels, tous ces agents bénéficiant d'un même salaire. Elle souhaiterait savoir quelles suites il envisage de donner à cet audit et à quel terme la fusion préconisée pourrait être réalisée.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive de postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30383

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3049

Réponse publiée le : 28 juin 1999, page 3988